



Le compteur Linky? Non merci !

Le Linky est le nouveau compteur électrique communicant imposé par Enedis (ex-ERDF), posé un peu partout en France depuis fin 2015. (<http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous>)

Conséquences du Linky :

- Hausse des factures
- Enregistrement des données privées
- Ondes électromagnétiques dans les habitations
- Risques dus à l'incompatibilité technique du Linky avec certaines installations électriques et appareils

Pour en savoir plus : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Près de 400 municipalités ont déjà refusé la pose des Linky

NOUS POUVONS REFUSER !

Réunion publique le 12 juillet à 20h30
Salle polyvalente (galerie)
MONTREDON LABESSONNIE

Signez les pétitions et rejoignez-nous pour être informés.

STOP LINKY Tarn sud : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Le Linky est à la fois un **compteur électrique** et un **capteur** qui enregistre en continu et en détail les consommations électriques.

Il fonctionne en envoyant un courant électrique supplémentaire dans les câbles électriques des logements (courant porteur en ligne haute fréquence, CPL).

Depuis fin 2015, des sous-traitants missionnés par Enedis installent des Linky.

1,5 million sont déjà posés, et ce sont au total 35 millions de compteurs (tout à fait fonctionnels...) qu'Enedis veut remplacer par le Linky d'ici 2021 sur l'intégralité du territoire.

[Bon à savoir : des compteurs communicants gaz (Gazpar) et eau sont aussi en cours d'installation.]

Mais des résistances se mettent en place.

Derrière des arguments d'économie et de meilleure gestion des consommations d'électricité, l'enjeu pour Enedis est l'**accès aux données privées**. C'est l'économie du « big data », qui consiste à enregistrer les données personnelles pour les vendre à des sociétés tierces. C'est-à-dire que le Linky permet de savoir : Qui est chez soi et quand ? Quels appareils fonctionnent et quand ? Quel programme TV est regardé ? ...

Conséquences du Linky chez soi :

- ✓ **Ondes électromagnétiques** irradiant depuis tous les câbles électriques du logement (CPL)
- ✓ **Environ +20% sur les factures**, pour deux raisons :
 - le Linky coupe l'électricité lors de tout dépassement de puissance (les compteurs traditionnels tolèrent les dépassements ponctuels). Il faudra donc contracter un abonnement de plus forte puissance (plus cher) pour les mêmes équipements.
 - le Linky prend en compte la composante « réactive » de l'électricité, jusqu'ici facturée uniquement aux entreprises, et qui sera dorénavant payée par les particuliers.
- ✓ **Risques techniques sur certaines installations** (incendies et appareils endommagés par la présence du CPL ont déjà été observés)
- ✓ **Absence de choix quant à la question des données personnelles** : l'installation du compteur Linky entraîne l'enregistrement de vos données, sans possibilité de vous y opposer.

**L'opération Linky, c'est un désastre industriel, financier, sanitaire,
sans considération pour les usagers,
pour des enjeux de pur business.**

Refusons !

- ⇒ **Si votre compteur est à l'intérieur de votre domicile**, refusez catégoriquement tout rendez-vous pour un changement de compteur. Tenez bon face aux pressions et aux arguments que vous entendrez, parfois musclés.
- ⇒ **Si votre compteur est à l'extérieur de votre domicile**, c'est plus compliqué. Il est possible d'écrire à Enedis pour signifier son refus, mais pour l'instant ces courriers ne sont pas pris en compte. Contactez-nous pour soutien et recherche de solutions.

+ Les municipalités peuvent prendre une délibération pour refuser le Linky.

Informons et sollicitons nos élus !

Où vous inscrire pour être tenu informé(e) : contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net